République Française

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Arrondissement de Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE D'HEROUVILLETTE

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Date de convocation
18 septembre 2026
Date d'affichage
18 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni, en mairie, lieu ordinaire de ses séances, le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette sous la Présidence de Monsieur Didier DEL PRETE, Maire

Présents : M. DEL PRETE Didier, LANGLINAY Emmanuel, Mme DUPUIS Virginie, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, PHILIPPE Gladys M. FLAUX Mickaël, BOURDEAU Frédéric, M LEGAY Rémi, Mélissa NICOLLE Florent PLASSAIS,

Absents : Luc LE GOUPIL, Gwenaëlle BLOTTIERE,
Maud BOGAERT a donné pouvoir à MARECHAL Hubert
JOUANNE Marie a donné pouvoir à LEGAY Rémi

Mme DUPUIS Virginie a été désignée en qualité de secrétaire

Approbation du dernier conseil municipal : pas d'observation.

DELIB 60/2026 INSTAURATION DE LATAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire :

- Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'Hérouvillette d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation :
- Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultat sont à la charge de la commune
 Vu l'article 1406 bis du code général des impôts

Après en avoir délibéré, le conseil à 13 voix pour, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le secrétaire de séance
Virginie DUPUIS

Pour copie conforme au registre, le 25 septembre 2026
Le Maire Didier DEL PRETE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211403282-20260924-DELIB602026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026

MAIRIE D'HÉROUVILLETTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CALVADOS